

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le VENDREDI 12 JUILLET à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 05 juillet 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. FACON Jean-Noël

Fin de la séance : 20h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2024-07-N° 6

La Communauté de Communes Flandre Lys est concessionnaire du Port de Plaisance et de la base nautique d'HAVERSKERQUE et est propriétaire d'un bateau « Le FLANDRE LYS » d'une capacité de 12 personnes (matelot inclus) disponible à la location.

L'association LYS SANS FRONTIÈRES est chargée du développement, de la promotion et de la commercialisation du tourisme et des loisirs sur le territoire de la Vallée de la Lys.

Depuis 2017, la Communauté de Communes Flandre Lys, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et Lys Sans Frontières mutualisent leur offre touristique notamment les activités en lien avec la Lys et ses berges.

Pour la saison touristique 2024, la convention tripartite entre la CCFL, la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et Lys Sans Frontières doit être renouvelée pour la mise en place d'une formule de location « BATEAU FLANDRE LYS / VELOS ELECTRIQUES », produit Grand-Public

La Commune poursuit la mise en place des garanties à l'identique de celles mises en place par la CCFL, à savoir : un chèque de caution de 300 €, ou pour les groupes, un engagement sur l'honneur du responsable du groupe, plus une attestation d'assurance, un état des lieux de retrait et de retour, ainsi que la photocopie de la pièce d'identité du « Chef de famille ».

Par ailleurs, la tarification reste la suivante :

Prix par personne pour chacune des formules : **16 €** comprenant 1h30 à 2h 00 de trajet bateau (croisière commentée) avec matelot et un retour en vélo électrique. Lys Sans Frontières fournira le commentaire pour le pilote à bord.

Cette année, il est proposé d'accorder une gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Au regard de ce qui précède,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport Monsieur François LERMYTTE - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER la mise en place d'une formule de location « BATEAU FLANDRE LYS / VELOS ELECTRIQUES » produit Grand-Public, soit :

- **Au départ du port de plaisance d'HAVERSKERQUE sur le bateau FLANDRE LYS jusqu'à AIRE-SUR-LA-LYS avec retour en vélos électriques via les berges de la Lys jusqu'au port de plaisance d'HAVERSKERQUE ;**
- **Ou au départ d'AIRE-SUR-LA-LYS sur le bateau FLANDRE LYS jusqu'au port de plaisance d'HAVERSKERQUE avec retour à AIRE-SUR-LA-LYS en vélos électriques via les berges de la Lys selon les 2 formules reprises ci-dessus, détaillées dans la convention (planning, tarification...)** ;

Selon le calendrier prévisionnel suivant :

Jun 2024	2 samedis, soit les : 22 - 29
Juillet 2024	Tous les samedis, soit les : 6 - 13 - 20 - 27
Août 2024	Tous les samedis, soit les : 3 - 10 - 17 - 24 - 31
Septembre 2024	Tous les samedis sauf le 28, soit les : 7 - 14 - 21

28 croisières fluvestres sont planifiées sur 4 mois. D'autres dates pourront être communiquées par le biais d'un avenant le cas échéant.

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention tripartite - Prestation de service dont il est question, et tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

